



CONFERENCE THEMATIQUE

2013 : Année de l'Eau

Président et modérateur

Henri BEGORRE, secrétaire général de Cités Unies France, maire de Maxéville, vice-président du Grand Nancy et président du Partenariat Français pour l'Eau.

2013 est l'année internationale de la coopération pour l'eau. Entre le Forum de Marseille de mars 2012, le prochain qui aura lieu en avril 2015 à Daegu en Corée et tous les rendez-vous internationaux qui sont prévus entre temps, il est important que nous puissions faire d'abord le point sur les actions concrètes qui sont menées sur le terrain.

Je propose que l'année prochaine, nous débattions de l'eau et de l'assainissement avec nos partenaires du Sud, afin d'avoir un véritable échange d'expériences. Cela apportera beaucoup d'oxygène et éviterait que nous restions autocentrés.

Intervenants

Gérard PAYEN, expert international, conseiller du Secrétaire général de l'ONU

L'accès à l'eau potable est satisfaisant s'il est conforme aux exigences du droit de l'Homme à l'eau potable. Ce droit de l'homme est assez précis. Il demande que l'eau soit potable, disponible, que son coût soit abordable et que l'accès se fasse sans discrimination. Si on prend l'ensemble de ces critères, ce sont 3,5 milliards de personnes, soit la moitié de l'humanité, qui n'a pas accès à ce droit de l'Homme.

Les statistiques de 2013, publiées par les Nations Unies, montrent que selon les indicateurs utilisés, dans la moitié rurale de la population mondiale, les choses s'améliorent significativement, tant sur l'accès à l'eau qu'à l'assainissement. Or, ce sont dans les villes que vit l'autre moitié de la population mondiale et là, la situation ne s'améliore pas vraiment. Quasiment tous les indicateurs sont au rouge. Il y a plus de personnes sans eau potable dans les villes qu'il y a dix ans. Si la situation se détériore, c'est essentiellement du fait de la croissance démographique, de la croissance urbaine. Il y a aujourd'hui une augmentation spectaculaire de la population urbaine. Dans le même temps, années après années, les

pouvoirs publics investissent et développent les infrastructures des services publics d'eau potable et d'assainissement. Cependant on n'arrive pas à anticiper et à créer les services publics avant que les populations n'arrivent dans les zones urbaines. De plus, la croissance des villes entraînent une augmentation des besoins en eau qu'il s'agissent des besoins pour la population ou des besoins économiques.

La gestion des services de l'eau est décentralisée dans la majorité des pays en développement : les collectivités locales et leurs opérateurs sont donc en première ligne. Elles ont besoin de moyens pas uniquement d'ordre financier. Ce sont davantage des moyens institutionnels et des compétences de personnes dont manquent els autorités locales des pays en voie de développement. Au regard de cette situation, des politiques ambitieuses sont nécessaires aux niveaux international, national, local dans chaque collectivité. Elles sont nécessaires puisqu'aujourd'hui, la course poursuite avec l'urbanisation est en train de se perdre. En tant que praticien des politiques internationales, il me semble que le rôle des collectivités locales sur la scène internationale n'est pas au niveau de leurs responsabilités. On ne les entend que trop peu dans les négociations internationales. Or, ce sont elles qui connaissent les problèmes. Il faut donc qu'elles l'expliquent aux Etats pour qu'ils prennent des décisions qui s'imposent afin d'aboutir à faire de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement une réalité pour tous.

Céline NOBLOT, responsable du pôle Communication et plaidoyer au Programme Solidarité Eau

PS-EAU est un réseau multi-acteurs pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. Avec le soutien de l'AFD, nous réalisons chaque année un bilan de la coopération décentralisée française en matière d'eau et d'assainissement.

Plus de 250 collectivités locales françaises sont engagées pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. Les principaux pays d'intervention sont les pays d'Afrique francophone avec lesquels il y a plus de liens historiques tels que le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali, le Niger. Ces coopérations sont majoritairement des partenariats multi-acteurs dans lequel très souvent, des partenaires associatifs du territoire sont engagés. On remarque une implication croissante des collectivités locales dans le pilotage des projets : elles n'apportent pas seulement un apport financier mais également un apport en expertise et un appui institutionnel et technique. En 2012, 28 millions d'euros ont été mobilisés par les collectivités locales françaises, spécifiquement pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, c'est 2 millions de plus qu'en 2011. Cette croissance est globalement due aux agences de l'eau qui ont beaucoup augmenté leurs contributions. 25 gros contributeurs concentrent 80% des 28 millions d'euros. Mais cela ne doit pas minimiser les centaines d'autres collectivités qui sont engagées par ailleurs et qui permettent de débloquer par effet levier tous les autres cofinancements pour arriver au montage de projets tout aussi honorables.

Si la loi OUDIN-SANTINI était mise en application à son maximum, c'est-à-dire si toutes les collectivités et les agences mettaient 1%, on pourrait mobiliser un peu plus de 19 millions

d'euros du côté des agences de l'eau et près de 46 millions d'euros du côté des collectivités. Nous sommes donc encore loin d'atteindre ce potentiel.

Cassilde BRENIERE, responsable de la Division Eau et Assainissement à l'Agence française de développement

L'AFD est l'acteur pivot de la coopération française donc un organisme sous tutelle de MAE et du ministère des Finances. Dans le secteur de l'eau, nous finançons le développement à hauteur de 600 millions d'euros par an, sous forme de prêt principalement mais aussi par des subventions dans une moindre mesure. Les projets concernent à la fois l'accès à l'eau et à l'assainissement mais aussi des projets de préservation de la ressource, d'appui à la mise en place d'un service d'eau pluviale. Notre principal axe d'intervention concerne l'appui à la mise en place d'un cadre sectoriel, c'est-à-dire un cadre institutionnel et financier clair et efficace.

Nous connaissons les problèmes récurrents des projets que l'on finance et des projets de nos partenaires, notamment ceux de la capacité des maitrises d'ouvrage à suivre les études des travaux, à s'organiser pour la passation des marchés et la capacité des opérateurs d'eau et d'assainissement du Sud à exploiter les ouvrages de manière durable. Nous finançons souvent des infrastructures qui dix ans plus tard ne fonctionnent plus car personne n'a rien entretenu. Quand on parle de l'efficacité de l'aide, un vrai sujet est celui de la compétence et du renforcement des capacités des collectivités maitres d'ouvrage et de leurs opérateurs, qu'ils soient publics ou privés. Enfin, le dernier sujet qui pose tout le temps question, c'est l'organisation du cadre institutionnel. Il est souvent fait mention de la décentralisation dans les textes mais il y a relativement peu de pays où les collectivités se sont réellement emparées de leurs compétences. Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons beaucoup à l'AFD et où il y a des réflexions de fond.

Nous voulons travailler davantage tous ensemble (AFD, collectivités, agences de l'eau, MAE,...) afin d'aboutir à la structuration d'une véritable offre française. L'accord que l'AFD vient de passer avec les 6 agences françaises de l'eau devrait permettre de s'articuler plus sur un même territoire et d'avoir des actions communes. Une présence française multi-acteurs sur un même territoire permettrait d'assurer une visibilité importante de la France et d'emporter dans son sillage les PME, les fournisseurs, les entreprises.

Laurent BERGEOT, directeur général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Les agences de l'eau se sont petit à petit structurées depuis la loi OUDIN-SANTINI pour intervenir non pas isolément mais véritablement en réseau. Chacune des agences a développé des connaissances, des compétences sur des secteurs géographiques déterminés. Elles se sont ensuite organisées en inter-agences afin de servir les unes les autres de tête de réseaux ou tête de pont pour telle ou telle destination, de se répartir la tâche également, éventuellement la charge financière.

Il y a un besoin de lisibilité sur les rôles et fonctions de nos partenaires du Nord. Nous démultiplions les organismes mais il faudrait que nous puissions, une fois sur le terrain, se présenter de manière unifiée et solidaire et qu'on sache exactement dans quel projet et à quel moment la coopération française intervient. Il s'agit là de l'essentiel de l'accord cadre que nous avons signé avec l'AFD et les 5 autres agences de l'eau.

Thierry VANDEVELDE, délégué général de la Fondation Veolia Environnement

95% de la croissance urbaine se fait dans les pays en voie de développement. Chaque semaine, il y a un million de nouveaux urbains sur cette planète, notamment dans les pays en voie de développement. Face à cette réalité incontestable, une autre réalité réside dans l'énorme déficit de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène. Il s'agit d'un énorme enjeu en matière de santé publique car les maladies hydriques sont en pleine réémergence selon l'UNICEF. Le choléra qui a disparu dans les pays occidentalisés, en fait partie. Selon l'OMS, plus de 3 à 5 millions de cas de choléra sont recensés chaque année, essentiellement en Afrique.

Face à ces problèmes d'hygiène, l'important est d'avoir une vision inscrite dans la durée, c'est-à-dire une stratégie. Pour que la stratégie marche, il faut qu'elle soit concertée et qu'elle soit ensuite implantée sur le terrain par différents acteurs. La stratégie de la République Démocratique du Congo passe par une approche intégrée dans laquelle les problèmes d'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'éducation à l'hygiène sont au cœur des réflexions. Les autorités gouvernementales définissent le choléra comme une priorité et impulsent avec les ministères concernés la stratégie. Dans un deuxième temps, les autorités locales, les régies des eaux, les opérateurs de terrain, les agences des Nations Unies, les ONG actives sur ce territoire sont intégrées à cette stratégie pour la mise en œuvre et le suivi des projets. Notre fondation a formé les techniciens de la régie des eaux, a également beaucoup travaillé sur les questions liées à l'hygiène des populations.

Les premiers résultats concrets sont encourageants. Aujourd'hui, plus de 20 millions d'euros ont été levés pour les seules villes d'Uvira et de Kalemie (deux des huit zones sources identifiées dans le projet). L'AFD et l'UE viennent récemment de débloquer 8,5 millions d'euros qui aideront la régie des eaux à mettre en place cette stratégie. Selon l'Atlas 2010 de l'UNICEF, le nombre de cas de choléra après 2007 a très fortement baissé. Cela n'est pas rendu possible uniquement grâce aux financements mais surtout grâce à la pertinence de la stratégie définie. La conclusion est donc la suivante : c'est lorsque l'on définit une approche concertée, multi-acteurs avec une planification stratégique, que les résultats arrivent sur le terrain.

Frédéric TRICOT, conseiller municipal de Vendôme

Le vendômois est engagé en coopération avec la commune urbaine de Mopti depuis le mandat précédent, en particulier sur la question des déchets solides. Nous avons porté un projet

d'accompagnement de la collectivité dans l'appui à la collecte et à la structuration du service. Très rapidement, la ville de Vendôme a été sollicitée également sur la question de l'assainissement liquide dans un quartier de Mopti. Nous avons d'abord rencontré les partenaires français puis nous nous sommes rendus compte des difficultés liées au montage de projet, notamment sur la partie recherche de financements.

Les collectivités, y compris en France, ne sont pas forcément conscientes de tous les dispositifs à leur disposition. Mobiliser des fonds sur le budget principal est quelque chose de difficile, c'est plus simple lorsqu'il s'agit du budget annexe ; et le budget assainissement est un budget annexe. Sur les budgets annexes (transports, assainissement, eau), nous avons encore potentiellement des marges de manœuvre pour s'engager à l'international. La loi OUDIN-SANTINI permet également de mobiliser des sommes significatives qui seront complétées éventuellement par des cofinancements étatiques ou/et des agences de l'eau.

Travailler à plusieurs est profitable. Nous nous sommes par exemple associés à deux autres communes, aux agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie. Ce rapprochement nous a permis de mobiliser 358 000 €. Nous sommes donc partis de moins d'un centime d'euro par usager dans la commune de Vendôme et à l'arrivée, les sommes sont devenues extrêmement significatives. Il est donc essentiel d'inviter d'autres partenaires dans le projet, en privilégiant les partenaires qui disposent de plus de moyens que sa propre structure.

Marie-Ange DEBON, directrice générale adjointe en charge de l'International, SUEZ Environnement, chargée de l'international

SUEZ Environnement intervient dans le domaine de l'accès pour tous à l'eau et à l'assainissement selon trois leviers : l'association de salariés qui apporte son expertise ; une fondation qui intervient dans l'eau et dans le déchet ; les endroits où nous sommes présents ou actifs. Nous ne sommes présents de manière permanente que dans quelques pays qui connaissent ces problématiques, principalement en Afrique du Nord, en Inde, en Chine et en Indonésie.

Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus dans la co-construction de solutions. Nous n'arrivons plus avec une solution donnée à un problème donné. Nous travaillons pour une solution adaptée à une situation donnée. Cela reflète à la fois une évolution de la gouvernance, les collectivités locales étant beaucoup plus partie prenante qu'elles n'ont pu l'être par le passé. Nous sommes donc beaucoup plus collectifs, collaboratifs et en multilatéral. C'est le cas à Casablanca où nous sommes engagés. Là-bas, le phénomène d'urbanisation galopante a pour conséquence que les autorités publiques ont du mal à adapter l'offre de services à la vitesse de l'urbanisation. Il faut donc prendre en compte cet aspect collaboratif, même s'il est difficile à gérer pour nous en tant qu'entreprise privée.

Nous notons également une multiplication des financements venant de tous horizons. On a bien sûr des financements publics qui arrivent de l'AFD ou des organismes européens mais on voit de plus en plus d'opérateurs de pays asiatiques. Le Japon, la Corée sont très présents en

Afrique par exemple parce qu'ils accompagnent des entreprises privées ou parce qu'ils souhaitent pour des raisons politiques se positionner dans des pays à ressources énergétiques ou minières. Nous avons donc une palette de financements dont la lisibilité n'est pas toujours aisée, mais nous devons malgré tout intervenir dans ce cadre.

Trois idées clefs :

- ➔ 3,5 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Si les choses s'améliorent dans les zones rurales, en ville, l'urbanisation va plus vite que le développement des infrastructures.
- ➔ Les collectivités locales sont des acteurs essentiels pour l'amélioration des conditions d'accès à l'eau et l'assainissement car elles sont au plus proche des réalités des populations et du terrain. Or, elles restent quasi absentes des négociations internationales. Il faut donc reconnaître plus officiellement et renforcer le rôle des autorités locales sur la scène internationale et leur octroyer les moyens financiers et humains pour faire de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement une réalité pour tous.
- ➔ 250 collectivités françaises sont engagées pour l'accès à l'eau et à l'assainissement. En 2012, elles ont mobilisé 28 millions d'euros. Si elles avaient toutes appliqué la loi OUDIN-SANTINI, 46 millions d'euros auraient été mobilisés. Il faut donc encourager les collectivités françaises à s'engager en coopération décentralisée dans ce domaine, en les accompagnant dans la recherche de cofinancements pour monter des projets multipartenariaux d'envergure.